



*Dans une ville qui est en pleine évolution comme la nôtre et où le tissu urbain se transforme sous nos yeux, la question du stationnement revêt une importance toute particulière. Si l'on ajoute à cela les modifications des modes de vie, en particulier dans le domaine des transports, nous avons là un véritable défi à relever. En effet, il y a quelques années on recensait une voiture par famille en moyenne alors qu'aujourd'hui on en dénombre parfois jusqu'à trois par foyer. L'accroissement du parc automobile est donc un paramètre que nous devons prendre en compte si nous voulons améliorer notre qualité de vie.*

*D'autre part, certains moyens de locomotion, notamment les deux roues, sont en régression par rapport aux décennies passées, mais nous enregistrons par ailleurs une utilisation plus importante des transports en commun.*

*L'ensemble de ces éléments nous ont donc conduits à engager une réflexion sur une politique de stationnement plus efficace, reposant sur une offre diversifiée répartie sur l'ensemble du territoire de la commune, mais en particulier en cœur de ville.*

*Depuis quelques années, nombreux sont ceux qui souhaitent la création de parkings souterrains, en particulier les commerçants, qui estiment à juste titre que l'un des éléments de l'attractivité commerciale du Centre-ville est la possibilité donnée aux clients de pouvoir se garer sans aucun problème. C'est chose faite avec plus de 1000 places entre le parking du Centre et celui de la Source du Pré. En ce qui concerne le stationnement de surface, nous alternons les places gratuites, les places payantes avec des offres différenciées en zone bleue ou non. Le nouveau plan de stationnement se donne comme objectif de créer une dynamique économique en favorisant la rotation des véhicules. Cette rationalisation des modes de déplacement urbain s'inscrit dans une politique de développement de préservation de l'environnement.*

# Place au stationnement

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA MUNICIPALITÉ MÈNE UNE VÉRITABLE RÉFLEXION SUR L'ORGANISATION DU STATIONNEMENT AU SEIN DE LA COMMUNE, QUI SE CONJUGUE AVEC LE MIEUX VIVRE ENSEMBLE. PARKINGS DE SURFACE ET SOUTERRAINS, ZONES BLEUES, VIGNETTES POUR RÉSIDENTS...  
MODE D'EMPLOI ET EXPLICATIONS DE CE PLAN DE STATIONNEMENT.



Le stationnement, élément pratique essentiel de la vie d'une commune, participe à son dynamisme, son attractivité et à la qualité de vie de ses habitants et des personnes qui y travaillent. C'est pourquoi la Ville met en place depuis quelques années, un nouveau plan de stationnement qui fait partie intégrante de sa politique de déplacement urbain. *«Mieux circuler en ville est indissociable de la mise en place d'une nouvelle politique de stationnement, plus simple pour tout le monde, plus efficace pour les commerces situés notamment en Centre-ville et pour les résidents»*, explique Marie Butlin, adjointe au maire déléguée au Plan de déplacement urbain, au Stationnement et au Transport. En 2004, un projet de plan de déplacement urbain (PDU) avait déjà été élaboré par la Ville et prévoyait de s'occuper en premier lieu du stationnement. *«Nous sommes justement en train de suivre le PDU de 2004 en matière de stationnement»*, poursuit l'élue. Celui-ci suggérait de créer des parkings souterrains, de réglementer tous les parkings de surface et de privilégier la rotation des véhicules.

### Une offre de stationnement diversifiée

Avec la mise en œuvre de cette nouvelle politique de stationnement, la Ville propose désormais aux Ciotadens et visiteurs une offre de



Marie Butlin, élue déléguée au Plan de déplacement urbain, au Stationnement et au Transport

stationnement diversifiée, répartie sur tout le territoire de la commune et, notamment dans le Centre-ville, cœur du dynamisme local. Aujourd'hui, concernant le stationnement de surface, La Ciotat compte 873 places de stationnement payantes, 1733 places de stationnement payantes en saison, 97 places destinées aux personnes à mobilité réduite et 663 places de stationnement gratuites (hors parkings établissements scolaires, complexes sportifs, salle des fêtes). Au total, ce sont 306 places de stationnement gratuites qui sont disponibles aux abords du Centre-ville sur les parkings de la Tasse (46), de la Pétanque (222), sur l'avenue Maurice-Sandral (16) ainsi que sur la place de la Rouette située dans le quartier du Vallat-de-Roubaud (22). *«Un des principaux objectifs de la municipalité concernant ce nouveau plan de stationnement est de stimuler l'activité économique du Centre par la rotation des véhicules et en évitant les voitures ventouses»*, souligne Marie Butlin. Pour cela, 194 places en zones bleues ont été créées afin de permettre aux Ciotadens de se garer plus facilement aux abords des commerces de



la commune, situés en cœur de ville mais également en périphérie : boulevard Anatole-France (49), place de la Rouette (16), rue Taurel (14), avenue Géry (17), place Jourdan (13), parking de l'Escalet (45), avenue Kennedy (10), parking Saint-Jean (30). Sur les emplacements en zones bleues, l'automobiliste est invité à prendre un ticket à l'horodateur en tapant le numéro d'immatriculation de son véhicule ; le ticket délivré permet de stationner gratuitement durant une heure. À noter que ces zones bleues deviennent des emplacements gratuits sans limite de temps, à partir de 19h jusqu'à 9h. Il en est de même pour toutes les places payantes de la commune, qui passent à la gratuité de 18h à 9h.

Pour venir faire ses courses ou profiter de tous les aménagements et activités qu'offre le Centre-ville, le public peut également se rendre dans les trois parkings souterrains présents dans la commune. Le parking de Verdun, géré par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, dispose de 320 places. Les parkings du Centre et du Port-vieux, appartenant à la Société Vinci Park, sont dotés respectivement de 427 et 580 places et proposent plusieurs opérations de promotion visant à favoriser la fréquentation du cœur de ville. Menée en partenariat avec de nombreux restaurateurs du port et commerçants du Centre, l'opération chèques-parkings permet aux clients des établissements partenaires de bénéficier ainsi de deux heures de stationnement gratuit. Une offre d'essai valable sur les abonnements est également proposée par la société Vinci Park jusqu'au 31 décembre. Garantissant aux automobilistes de trouver facilement une

**« Réduire la circulation automobile, qui génère encombrements, nuisances sonores, pollutions... est devenu un enjeu majeur de notre réflexion sur la place de la voiture dans notre ville »**

place de stationnement, les parkings souterrains luttent contre la pollution visuelle que génèrent les voitures garées à l'extérieur, permettent de libérer les voies de circulation et peuvent ainsi favoriser la création de bandes multifonctions, destinées aux piétons et aux cyclistes.

## Tarification, recettes et vignettes de stationnement

Les recettes directes du stationnement de surface permettent de payer le service public (investissements et maintenance des parcs de stationnements, exploitation des horodateurs, personnel de contrôle et d'exploitation du stationnement). Les recettes issues des contraventions sont, quant à elles, perçues par l'Etat. Une partie est ensuite reversée à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. Ces recettes sont obligatoirement destinées au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière. À La Ciotat, le stationnement dans le Centre-ville et dans le secteur des plages a été fixé à 1,20 € de l'heure. Le parking du Mugel, payant uniquement en saison, connaît quant à lui une tarification particulière : 1,50 € les deux heures.

Afin de faciliter le stationnement des Ciotadens dans la commune et de leur faire bénéficier d'un tarif préférentiel





## VIGNETTE DE STATIONNEMENT

En 2001, le montant de la vignette de stationnement s'élevait à 122 €. En 2010, elle ne coûte plus que 85 € (soit 0,23 cts/ jour) et connaît donc une baisse de tarif de 31% par rapport aux prix précédemment pratiqués.



en la matière, la municipalité leur propose d'acquiescer une vignette annuelle ou mensuelle. En effet, réservées aux résidents, ces vignettes permettent aux automobilistes de se garer sur toutes les places payantes de surface de la ville (parkings inclus). Il est préférable d'acheter la vignette annuelle, d'un coût de 85 € (soit 0,23 centimes/jour), en début de mois (ou 2/3 jours avant), car celle-ci prend effet le jour où elle a été vendue. Concernant la vignette mensuelle, tarifée à 15 €, elle peut s'acquiescer à tout moment et en avance, sachant que tout mois entamé est payé dans sa totalité. Les Ciotadens ont la possibilité de se procurer ces vignettes auprès de la police municipale, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, après présentation d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité, du numéro d'immatriculation et de la marque du véhicule. Annuelles ou mensuelles, elles doivent être apposées sur le pare-brise des véhicules, côté conducteurs. À noter que sur les emplacements en zones bleues, le détenteur d'une vignette de stationnement doit tout de même se munir d'un ticket à l'horodateur. Du 1er mai au 30 septembre, certains parkings et places de stationnement deviennent payants afin d'éviter les automobiles ventouses et de favoriser la rotation des véhicules, notamment en front de mer. Cette mesure tend à favoriser les Ciotadens qui possèdent une vignette car, bien qu'autorisés à se garer sur ces places en



période estivale, il leur était difficile de le faire, certains touristes restant parfois plusieurs jours au même endroit.

Depuis l'année dernière, la municipalité a commencé à travailler sur une actualisation du projet de plan de déplacement urbain datant de 2004 ainsi que sur l'approfondissement de certains axes définis. Plusieurs propositions, effectuées à partir des schémas directeurs suivants : transports collectifs, stationnement, mode doux et circulation automobile, sont à l'étude. «Réduire la circulation automobile, qui génère encombrements, nuisances sonores, pollutions... est devenu un enjeu majeur de notre réflexion sur la place de la voiture dans notre ville, déclare Marie Butlin. Pour autant, la question de stationnement ne se réduit pas à la réglementation : l'usage des parkings de proximité, des transports en commun, le choix d'alternative à la voiture dès que c'est possible, sont autant d'éléments qui concourent à la qualité de vie».

## Développement des transports collectifs et des modes doux

Tout en permettant aux Ciotadens et visiteurs de pouvoir stationner en ville grâce aux différents parkings et places de stationnement présents, la municipalité encourage et propose également d'autres alternatives à l'automobile, pour des trajets plus écologiques et plus enclins à une meilleure qualité de vie et de déplacements. Les transports collectifs (autobus, minicar...), qui se développent depuis plusieurs années au sein de la commune en sont un exemple. Gérés par le réseau Ciotabus, sous l'autorité de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les trajets desservent les villes de La Ciotat et de Ceyreste. Avec 10 lignes sur le secteur

La Ciotat-Ceyreste, pour près de 595 000 kilomètres parcourus en 2009 et 774 000 voyageurs, Ciotabus procède régulièrement à des restructurations du réseau, afin de faire face aux évolutions économiques et démographiques des communes desservies et répondre ainsi au mieux aux besoins et attentes des usagers. Concrètement, depuis trois ans, les lignes du réseau ont connu plusieurs nouveautés, dont la mise en place de 15 trajets supplémentaires et l'amélioration des horaires de certaines lignes afin de les faire coïncider avec les rentrées et sorties scolaires. Engagé dans une démarche qualité, Ciotabus a également modernisé son parc avec l'acquisition de 13 véhicules entre 2007 et 2009, plus confortables pour les passagers et respectueux de l'environnement. Autre nouveauté importante sur le réseau, la

création en 2009, à la demande de la municipalité, d'une liaison gare SNCF - Athélia, du lundi au vendredi, afin de faciliter les trajets des employés des zones d'entreprises. La municipalité a également tenu à ce que soit le secteur de la Baie des anges, quartier en pleine expansion, soit mieux desservi, grâce notamment, à la mise en place d'une ligne régulière sur cette zone. C'est chose faite depuis février 2008 avec le prolongement de la ligne 40.

Parmi les services proposés aux usagers, le bus à la demande, qui permet de réserver un horaire préétabli sur le trajet Gare routière vers zone Athélia et vice-versa (\*). Véritable succès, le minibus a transporté 9 000 voyageurs l'année dernière, contre 7000 en 2007. Les dimanches et jours fériés, plusieurs lieux sont également desservis et spécialement choisis pour répondre aux besoins des passagers (marché, gare SNCF...). «*Les transports en commun ciotadens qui se sont développés au fil des années, permettent d'accéder aujourd'hui à de nombreux lieux de vie présents sur la commune, notamment en Centre-ville, ajoute l'élue. Avec un large choix d'horaires et de dessertes, les usagers bénéficient désormais d'une bonne alternative aux déplacements automobiles sur le secteur de la commune.*

Temps en minutes pour accéder à pied		
Parkings	au port	au Centre-ville
Port-vieux	5'	7'
Verdun	3'	3'
La Tasse	2'	3'
Nouveau port <small>En fonction de l'emplacement</small>	7' à 10'	4' à 10'
Pétanque	10'	10'
Bérouard	1'	4'
Centre	3'	3'



Outre les transports en commun, la municipalité a pour objectif de donner une plus grande place aux piétons et aux cyclistes dans la ville. Pour preuve, la création de plusieurs pistes cyclables, comme par exemple sur l'avenue Pierre-Rovarch, en direction des plages. Le bord de mer, qui a lui aussi été transformé afin de privilégier les balades à pied ou à vélo, continue sa métamorphose en ce sens. En effet, la promenade François-Mulet, récemment agrémentée de palmiers, favorise désormais le chemin piétonnier et amorce le réaménagement complet de la dernière tranche du bord de mer. Ce réaménagement, qui aura lieu dans les années à venir, permettra notamment de développer la continuité du littoral pour la circulation en modes doux. Dans le quartier de la Source du Pré, l'avenue Maurice-Sandral, aujourd'hui en travaux, sera notamment dotée d'ici quelques mois d'une bande multifonctions, destinée aux piétons et aux cyclistes, comme c'est déjà le cas sur le boulevard Bertolucci. Situé à proximité de ces voies, le parking du Port-vieux propose d'ailleurs à ses clients de profiter des lieux de promenade ciotadens, à deux pas du Centre-ville, grâce à un service de prêt de vélos durant la journée. «*Aujourd'hui, chaque aménagement de voirie entraîne l'étude de la mise en place d'une piste cyclable*», affirme Marie Butlin.

Autres grandes mesures prises par la municipalité en faveur des passants et de l'embellissement de la ville, la piétonisation des places de l'Escalet et Evariste-Gras qui a eu lieu ces derniers mois. Sur la place de l'Escalet, qui a toujours été destinée à être piétonne, un arrêté municipal interdit le stationnement depuis l'aménagement de ce lieu en 2000. Rétablissant donc la vocation première de cette place au mois de mars dernier, la municipalité a également transformé le parking attenant en zone bleue.



## TITRES DE TRANSPORT

### CARTES MAGNÉTIQUES

- Le ticket unité : 1 €
- Le carnet 10 voyages tarif normal : 7,50 € soit 0,75 € le voyage
- Le carnet 10 voyages tarif réduit : 6,80 € soit 0,68 € le voyage  
Réservé aux scolaires et aux personnes de plus de 60 ans

La carte magnétique 10 voyages est valable un an après la 1<sup>ère</sup> validation. Elle donne droit à une correspondance gratuite uniquement lors d'un changement de ligne et dans l'heure suivant la première validation.

### CARTES À PUCE

Pour les moins de 26 ans

- Abonnement annuel moins de 26 ans : 120 €
- Abonnement annuel moins de 26 ans boursier : 90 €
- Abonnement mensuel scolaire : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant : 12,80 € ; 3<sup>e</sup> enfant : 6,40 €

Pour tous

- Abonnement mensuel : 19 €

Pour les étudiants et apprentis

- Abonnement mensuel étudiant : 12,80 €

Pour les plus de 60 ans

- Abonnement mensuel Âge d'or : 12 €

Pour les salariés voyageant en train

- Abonnement mensuel Azur + 10 €

Sous conditions de ressources, il est possible de bénéficier de tarifs réduits sur certains abonnements mensuels : mensuel Tempo, Âge d'or tarif réduit et Mobilis. Renseignements auprès du CCAS de la Ville.

Le prix de souscription de la carte à puce est de 5 € pour une durée de 5 ans.

Renseignements :

Point accueil : Gare routière - Bd Anatole-France.  
Tél. 04 42 08 90 90 - Site Internet : [www.ciotabus.fr](http://www.ciotabus.fr)

*«Aujourd'hui,  
chaque aménagement de voirie  
entraîne l'étude de la mise  
en place d'une piste cyclable»*

De plus, à la demande des riverains, la suppression du jeu de boules présent à l'Escalet a permis de bénéficier de 13 places de stationnement supplémentaires. Il en est de même pour la place Evariste-Gras, désormais inaccessible aux automobilistes, mais dotée d'une zone bleue à proximité, toujours afin de permettre la rotation des véhicules et d'augmenter la fréquentation du Centre-ville.

Zones bleues, parkings de surface gratuits, payants à l'année ou en saison, parkings souterrains... la municipalité fait du stationnement une de ses priorités, tout en proposant plusieurs alternatives aux déplacements automobiles. Afin d'expliquer et d'illustrer le plan de stationnement mis en place, un guide pratique sera bientôt créé et publié par la commune à l'attention des habitants. Une information complète pour mieux stationner dans toute la ville et plus particulièrement dans le Centre, toujours plus dynamique et attractif.

(\* Complément d'informations sur le bus à la demande : Tél. 0800 857 495 (numéro vert)

**DOSSIER RÉALISÉ PAR E.G.**

Retrouvez toutes les informations sur le site [www.laciotat.com](http://www.laciotat.com)